

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



ACRGQTQ

**RAPPORT
ANNUEL**
2023





Savoir • Présence • Action

Représentante attitrée du secteur génie civil et voirie

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

Tél.: 418 529-2949 ou 1 800 463-4672

Télec.: 418 529-5139

Télec. du service des affaires juridiques : 418 529-4831

Télec. du service des relations du travail : 418 529-4677

BUREAU DE MONTRÉAL

7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Tél.: 514 354-1362 ou 1 800 463-4672

Télec.: 514 354-1301

acrgtq@acrgtq.qc.ca

www.acrgtq.qc.ca

ISBN 978-2-9822267-0-8 — Rapport annuel ACRGTQ 2023 numérique

ISBN 978-2-9817169-9-6 — Rapport annuel ACRGTQ 2023

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2023

Crédit photo page couverture : Shutterstock.

Crédits photos : P18,19,21,30,36,37,49 ACRGTQ

P27 Fiers et compétents- P23,34 Groupe Gilbertt

P40,41,42,43,44,46,47,50,51 NH Photographes|ACRGQTQ

P32,33 Pixabay

© ACRGTQ, Janvier 2024

TABLE DES MATIÈRES

- 4** Message du président du conseil d'administration
- 8** Message de la directrice générale
- 11** La structure de l'ACRGQ
 - Mission
 - Objectifs
- 12** Les administrateurs
- 14** Les employés permanents
- 15** L'organigramme
- 17** Des comités actifs
- 19** Le bilan financier
- 20** L'ACRGQ en 2023
 - 20** LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
 - Volet Relations du travail
 - 24** LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
 - Volet Affaires juridiques
 - 26** FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)
 - 31** LE SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION
 - 36** LE SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES
 - 38** LE SECTEUR COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
 - 41** LE SECTEUR DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
- 52** Rapport des comités de l'ACRGQ en 2023



L'ACRGQ favorise le mieux-être, la guérison
et le rétablissement des enfants atteints
de cancer et soutient leurs familles en appuyant
LEUCAN.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dès son congrès en janvier 2023 sous le thème Les enjeux d'un avenir vert, l'ACRGTO a donné le ton sur ses attentes annuelles, notamment: protection de l'environnement via des mesures d'économie circulaire; solutions à la problématique de la pénurie de main-d'œuvre; ou encore, les modes de réalisation collaboratifs.

BUDGET PROVINCIAL

En mars 2023, l'ACRGTO s'est montrée satisfaite du budget présenté par le gouvernement du Québec qui donnait suite à trois demandes historiques de l'Association et de l'industrie de la construction: la proposition d'un règlement sur les délais de paiement; un autre sur le règlement des différends; ainsi que le recours à des modes de réalisation alternatifs axés sur la performance, l'innovation et la collaboration.

Par ailleurs, malgré l'état du réseau routier jugé en bon état dans une proportion de 56 %, et qu'une somme de 31,5 G\$ prévue pour les 10 prochaines années devrait permettre de réduire le déficit de maintien d'actifs, l'ACRGTO continue de croire que les sommes consenties ne sont pas suffisantes pour atteindre un état de réseau adéquat. Le réseau routier est un élément clé du développement économique et la sécurité des usagers. Il est important de le maintenir en bon état et de le développer pour répondre aux besoins croissants de la population.

Malgré les bonnes nouvelles annoncées dans le budget 2023-2024, il n'y avait pas de mesures face à l'inflation et à l'explosion des coûts sur les chantiers. Et puis, les questions d'économie circulaire et de main-d'œuvre étaient également absentes.

PÉNURIE ET RÉTENTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Les années se suivent et les dossiers liés à la main-d'œuvre avancent très lentement. L'ACRGTO persiste néanmoins à participer aux différents mouvements concertés et aux consultations qui prennent place.

L'ACRGTO poursuit ses engagements auprès du Conseil du patronat du Québec qui en est maintenant à la deuxième phase de sa campagne Trouve ton chantier sous le thème « Phil conducteur ». Cette campagne cherche à rejoindre les jeunes via Tik Tok (et un microsite) en les accrochant par le côté ludique, puis en valorisant les métiers de la construction. Un programme de mentorat est également existant.

Puis, l'ACRGTO participe à la campagne Fiers et Compétents pour le perfectionnement de la main-d'œuvre. Il s'agit d'un outil de plus à la disposition des employeurs afin de retenir et de faire progresser les employés.

Bien évidemment, l'ACRGTO s'intéresse toujours à tous les dossiers liés à l'immigration. On le sait, le gouvernement du Québec se cherche une position d'équilibre entre les besoins de la communauté d'affaires et un aspect identitaire. Bien qu'on puisse trouver l'intention louable, l'immigration et la facilité des immigrants à avoir accès à l'industrie de la construction est une solution incontournable pour aider à résoudre le problème de pénurie de main-d'œuvre. Il ne faudrait pas rendre l'immigration davantage restrictive; au contraire, nous avons besoin de solutions innovantes. Les critères d'embauche de travailleurs étrangers, une reconnaissance de leurs acquis inadéquate et la complexité du recrutement à l'international sont des défis déjà trop présents.

Parlant de solutions innovantes, il faut souligner les tentatives du ministre du Travail en matière de main-d'œuvre et de conditions de travail. D'abord, au moment d'écrire ces lignes, nous savons qu'une grande révision de la Loi R-20 est à l'étude. Nous n'avons toujours pas vu le projet de loi qui, visiblement, sera déposé au courant de 2024, mais nous savons tout de même que le ministre s'intéresse à des moyens de simplification afin d'accélérer la cadence de travaux. Le ministre sait que les entrepreneurs québécois ont besoin de bras, mais il sait également que des assouplissements sont nécessaires, notamment dans l'exécution de certaines tâches. Nous espérons connaître le plan de match du ministre dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Autre idée innovante supportée par le ministre du Travail: des formations accélérées et payées ont été annoncées en octobre dernier afin d'accéder à cinq métiers de la construction où les besoins sont criants (ferblantier, menuisier-charpentier, opérateur de pelles mécaniques, opérateur d'équipements lourds et frigoriste). Avec les grands projets qui s'en viennent au Québec et la contribution qui sera demandée au secteur de la construction, nous ne pouvons que saluer ce genre de mesure qui aidera à créer rapidement un bassin de travailleurs engagés et compétents.

GRANDS PROJETS

L'augmentation du coût des matériaux et de l'essence a entraîné des répercussions économiques importantes. Il suffit de regarder les données partagées par l'Association canadienne de la construction pour se rendre compte qu'il s'agit d'une des plus grandes préoccupations de notre secteur tout au long de la dernière année. Les permanents de l'Association ont redoublé d'efforts afin d'indiquer aux autorités compétentes l'impact de ces hausses sur notre industrie et l'importance d'y remédier.

L'explosion des coûts est d'ailleurs une des causes de la mise sur pause du tramway de Québec, ou encore de la fin de non-recevoir de cet été concernant une version souterraine du Projet structurant de l'Est.

Dans le cas du dossier du transport structurant à Québec, nous devons maintenant attendre les premières recommandations de la CDPQ Infra avant de connaître la suite. Celles-ci devraient être dévoilées au printemps. C'est à ce moment que nous saurons si la ville poursuivra avec un projet de tramway ou si un nouveau mode de transport sera proposé.

Par ailleurs, concernant le troisième lien à Québec, nous savons tous que l'achalandage n'expliquait pas à lui seul la fin annoncée du projet au printemps dernier. Les coûts du projet ont également influencé les opinions publique et politique. Maintenant que le gouvernement a décidé de rouvrir le projet, et bien que nous n'en connaîtrons possiblement pas la forme avant les consultations annoncées, nous savons déjà que l'enjeu des coûts sera de nouveau sur la table.

Du côté énergétique, l'ACRGTO peut d'abord se montrer très fier de la réalisation et de l'inauguration du complexe de la Romaine. Dès 2009, ce sont nos membres qui ont été directement impliqués dans la construction du complexe de la Romaine et de ses quatre centrales hydroélectriques. Ce projet – au coût de 7,4 milliards de dollars et qui produira 8 Twh annuellement, représentant les besoins énergétiques annuels de 470 000 maisons – permettra de mettre en lumière l'expertise et le savoir-faire québécois pour de nombreuses années à venir.

L'ACRGTO et ses membres croient fermement à leur implication dans la transition énergétique québécoise. Nous avons la volonté de contribuer à la création de grands projets québécois qui obtiendront une acceptabilité sociale forte, puisque ceux-ci seront tournés vers les énergies vertes et la carboneutralité du Québec.

Le Québec est et doit rester un leader énergétique en Amérique du Nord, puis dans le monde. Il est important que les grands donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs donnent l'exemple.

Comme le mentionnait avec justesse M. Sabia, s'il est vrai que les besoins en électricité sont en croissance au Québec, il reste que la transition énergétique et économique de la province, elle, est un des nouveaux grands projets de notre ère.

Il est impératif que le Québec puisse poursuivre son développement en se donnant les moyens de conjuguer ses ambitions et c'est en ce sens que l'ACRGTO s'est montrée hautement satisfaite du Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné présenté par Hydro-Québec visant la décarbonation, une contribution à la prospérité du Québec et à stabiliser le réseau électrique.

Ce plan s'articule en 5 axes.

Hydro-Québec entend d'abord consolider et stabiliser le réseau électrique au Québec, notamment par l'enfouissement des lignes ou l'utilisation d'équipements innovants.

Tout en revoyant ses façons de faire, la société d'État entend également sensibiliser les citoyens quant à leur consommation.

Mais surtout, Hydro-Québec compte sur une réconciliation économique avec les communautés autochtones, puis sur la construction et l'optimisation de nombreuses infrastructures.

En 2050, on devrait produire deux fois plus d'énergie propre qu'actuellement; d'ici 12 ans, on compte doubler le rendement actuel de LG-2, Manic-5 et la Romaine, tous combinés.

À terme, le plan d'Hydro-Québec totalisera des dépenses entre 155 et 185G\$. De nombreux emplois directs et indirects, dans toutes les régions du Québec, ainsi que leurs retombées économiques suivront.

Les entrepreneurs en génie civil et voirie seront fiers de faire partie des tournants environnemental et économique qui s'annoncent au Québec. De nombreux projets verts et structurants s'en viennent et redéfiniront le Québec de demain.

CHANGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Ma deuxième année de mandat était tout aussi chargée que la première.

Encore une fois, je remercie mes collègues du conseil d'administration qui m'ont épaulé dans mes fonctions. C'est un plaisir de travailler avec eux et je suis confiant pour la suite des choses au sein de l'ACRGQTQ.

Je tiens à féliciter les nouveaux venus: David Blais (Forage CBF), Christian Cabana (Grandmont Ponts et Viaducs) et Martin Pelletier (Demix Construction).

Également, j'aimerais souligner l'apport d'Isabel Fernandez-Maillard (Groupe Aecon Québec Ltée), de Jonathan Gilbert (Groupe Gilbert) et de Dominic Martel (Demix Construction) qui ont tous quitté le conseil.

Enfin, je souhaite féliciter et remercier les efforts et la grande efficacité de la permanence de l'ACRGQTQ qui a fait preuve d'agilité et a su conseiller nos quelques 600 membres dans les domaines des relations du travail, juridique et technique et qui a défendu ardemment leurs intérêts. Merci à tous et à toutes de votre soutien.

En terminant, un merci spécial à madame Gisèle Bourque, notre directrice générale, pour tout le temps qu'elle m'a consacré et son indéfectible support lors de mes deux années de présidence.

Steeve Gonthier

Président du conseil d'administration 2023

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'année 2023 fut une année de constats et de nouvelles tendances.

Les façons de faire ont bien évolué lors des 3 dernières années. On ne recrute plus de la même façon; on ne gère plus les individus de la même façon; la préoccupation environnementale est omniprésente; l'économie est en pleine transformation (lorsqu'elle n'est pas au ralenti); l'innovation est plus que jamais à la mode pour répondre à de nouveaux besoins dans la société.

Ces constats s'appliquent également dans le domaine du génie civil et de la voirie. Le Québec est en plein changement démographique, les projets d'infrastructures vont se multiplier afin de répondre à de nouveaux besoins et pourtant, les entrepreneurs se doivent de trouver des façons d'attirer et de fidéliser leur main-d'œuvre. De plus, le gouvernement s'attarde plus que jamais aux conditions de travail du milieu de la construction, autant lorsqu'il est question de prévention physique que lorsqu'il est question de support psychologique.

L'économie subit de plein fouet les contre-coups de l'inflation et de la hausse du coût des matériaux. Faire un projet d'infrastructure coûte de plus en plus cher alors que les enveloppes budgétaires pour les réaliser ne suivent pas cette hausse. Le gouvernement se retrouve avec des choix à faire et cette tendance n'ira pas en ralentissant.

Les exemples de projets qui sont en redéfinition se sont multipliés dans l'année. Les gouvernements se retrouvent devant des choix: doit-on maintenir le parc d'infrastructures existant? Doit-on l'adapter ou le développer? Doit-on anticiper les besoins et tendances de demain?

Au Québec, on tente tant bien que mal d'être présent sur tous ces fronts. Du côté de l'ACRGQTQ, nous souhaitons rester un partenaire des gouvernements dans leurs réflexions et dans la concrétisation de leurs visions.

RELATIONS DU TRAVAIL

Depuis décembre 2022, le ministre du Travail est dans un processus de révision de la Loi R-20 qui régit les conditions de travail du secteur de la construction.

L'ACRGQTQ a été en communication de manière constante tout au long de la dernière année avec les autorités gouvernementales afin de représenter adéquatement les intérêts de ses membres.

Cet exercice est particulièrement complexe. L'ACRGQTQ a tenu à souligner que la rareté de la main-d'œuvre demeure la principale préoccupation des employeurs de l'industrie. Elle

représente un véritable défi obligeant les employeurs à faire preuve de créativité et d'innovation pour pallier cette difficulté. Malgré cette créativité, la problématique de la pénurie de main-d'œuvre constitue définitivement un frein au développement économique du secteur, des entreprises et du Québec. La modernisation de la Loi R-20 représente une opportunité pour introduire des mesures visant à atténuer la rareté de la main-d'œuvre. Pour ce faire, nous avons proposé notamment de revoir certaines mesures d'accessibilité à l'industrie de la construction, d'accroître l'offre de formation et de faciliter la présence de travailleurs étrangers.

De plus, il nous apparaît impensable de procéder à la modernisation du régime de relations du travail sans réfléchir à des mesures visant à améliorer la productivité. D'entrée de jeu, soulignons que l'actuel encadrement permet d'assurer aux donneurs d'ouvrage la grande compétence des entrepreneurs et des travailleurs. Cependant, il existe des irritants qui ont de véritables impacts sur la productivité notamment le caractère trop rigide de l'organisation du travail et les restrictions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre.

Dans un autre ordre d'idée, puisque la Loi R-20 prévoit le cadre légal de la structure de négociation, nous considérons qu'il est nécessaire de l'aménager de manière à améliorer et à favoriser le dialogue avec nos partenaires syndicaux, le tout dans l'objectif de parvenir à la signature des conventions collectives sans perturbations sur les chantiers. Il va sans dire que l'ACRGQT sera particulièrement vigilante sur l'introduction de mesures qui pourraient porter atteinte à l'équilibre du rapport de force.

Enfin, l'ACRGQT sera également soucieuse de ne pas introduire des mesures qui pourraient alourdir le fardeau administratif des employeurs. Au contraire, la modernisation est une occasion de réévaluer la nécessité de maintenir la lourdeur bureaucratique et l'ensemble des exigences réglementaires actuellement applicables.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le 18 octobre 2023 a eu lieu le 3e colloque en prévention, santé et sécurité du travail de l'ACRGQT. La journée s'est déroulée au Centre d'événements et de congrès interactifs de Trois-Rivières et fut un succès; pour une troisième année consécutive, le nombre de participants était en hausse.

Des présentations ont été faites par de nombreux partenaires et membres de l'organisation: la CNESST, Hydro-Québec, Aecon, Sintra et le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

L'historien Laurent Turcot a par ailleurs fait la clôture de la journée avec une présentation portant sur l'histoire de la santé et la sécurité du travail. Partant de Versailles, en passant par Londres et la législation anglaise, sa présentation amenait les participants à comprendre l'évolution du sujet au Québec jusqu'à la CNESST actuelle.

ENVIRONNEMENT ET INNOVATION

2023 a marqué le retour des missions techniques organisées par l'ACRGQT.

Une délégation qu'ébécoise a donc participé au dernier Congrès mondial de la Route.

Sur le thème « Ensemble à nouveau sur la route », l'événement, qui s'est tenu du 2 au 6 octobre 2023 à Prague (République tchèque), a confirmé son rôle d'incontournable pour le secteur routier dans le monde. Organisé par l'Association mondiale de la Route et la Société tchèque de la Route, l'événement a réuni plus de 6 000 participants de 120 pays, dont 1700 étudiants, 4 000 délégués ainsi que 40 politiciens du monde entier qui ont partagé leurs vues, meilleures politiques et pratiques pendant cinq jours.

Par ailleurs, le Congrès a offert 65 séances, 16 ateliers et 15 visites techniques. Ces occasions ont permis de présenter des sujets importants et tournés vers l'avenir, tels que la décarbonation du transport routier, l'électrification, l'équité, le financement, la

résilience ou encore la sécurité routière. Les participants ont pris part à des ateliers interactifs où des thématiques nouvelles étaient étudiées afin de faire avancer les technologies routières.

Plusieurs présentations ont mis de l'avant les innovations déjà pratiquées ailleurs.

La question du numérique était omniprésente. On constate que l'utilisation de la donnée s'impose déjà et deviendra encore plus importante sous peu, notamment dans la préparation des contrats ou dans les normes de gestion du parc d'infrastructures.

Enfin, il sera intéressant de porter attention à notre progression en la matière puisque le prochain Congrès mondial de la Route se tiendra en 2027 à Vancouver.

COMMUNICATIONS

L'ACRGQTQ s'est doté en 2023 d'une direction des communications avec de nouveaux membres du personnel.

Un plan de communication a été présenté à la séance du conseil d'administration du mois de juin. Plusieurs projets en préparation devraient commencer à prendre forme au courant de 2024.

ÉVÉNEMENTS

Encore une fois cette année, la vie associative de l'ACRGQTQ était bien présente. En voici quelques exemples. Vous trouverez par ailleurs de l'information détaillée sur chacun des événements dans ce rapport.

L'ACRGQTQ a tenu son 79e congrès du 17 au 19 janvier dernier, au Château Frontenac de Québec, dont le thème était « Les enjeux d'un avenir vert ». Près de 800 personnes se sont réunies afin de discuter des tendances actuelles, des défis à relever et des opportunités à saisir dans le secteur de la construction.

Le 18 juillet 2023, l'ACRGQTQ a organisé son Cyclo-Golf annuel. Les membres ont été au rendez-vous et ont pu profiter d'une journée ensoleillée dans les installations du Club de golf Le Mirage. Des professionnels du club étaient présents afin d'aider les joueurs à

peaufiner leur technique. Et les occasions de réseautage se sont multipliées tout au long de la journée. Nous avons eu un nombre record des participations pour la portion golf, la portion vélo et pour la soirée. Par ailleurs, une somme record de 4000\$ a également été remise à Leucan.

Le jeudi 23 novembre 2023 s'est déroulée la Soirée Construire l'espoir au profit de Leucan. L'ACRGQTQ a remis cette année une somme de 46 000 \$. Lors de cette soirée, j'ai également reçu le trophée Camie de Leucan afin de souligner mon implication et le cap du million de dollars remis.

REMERCIEMENTS

Enfin, je souhaite souligner l'apport du président du conseil d'administration qui, à sa deuxième année de mandat, a accompli ses fonctions de main de maître.

Je tiens également à souligner le travail accompli par mon équipe. L'ACRGQTQ ne pourrait servir ses membres aussi efficacement sans l'implication et le dévouement de nos permanents.

M^e Gisèle Bourque
Directrice générale

MISSION

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec.

Elle est la représentante attitrée du génie civil et voirie de l'industrie de la construction. En outre, depuis 1995, l'ACRGTO s'est vu confier par le législateur le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

Le secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction est un secteur névralgique pour l'économie québécoise. L'ACRGTO représente les employeurs œuvrant notamment à la construction de routes, ponts, égouts et aqueducs, éoliennes, barrages hydroélectriques et lignes de transport d'énergie et de pipelines.

Dans un contexte de développement durable, le rôle de l'ACRGTO est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général, et ceux de ses membres en particulier.

En parallèle, organisme de services, l'ACRGTO s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de haute qualité. À cet effet, l'ACRGTO prend position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable.
- L'ACRGTO veille aussi à être régulièrement consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie qu'elle représente.
- Fournir aux entrepreneurs des avis ou de l'information technique, juridique et autre leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.

LES ADMINISTRATEURS 2023

COMITÉ EXÉCUTIF



PRÉSIDENT
Steeve Gonthier
LEQEL



PRÉSIDENT SORTANT
Sébastien Marcoux
KIEWIT



**1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
ET TRÉSORIER**
Marc Joncas
EUROVIA QUÉBEC CSP INC.



2^E VICE-PRÉSIDENT
Jean-François Turgeon
CRT CONSTRUCTION INC.



Brice Charlier
CONSTRUCTION DEMATHIEU
& BARD (CDB) INC.



Jean-François Dufour
BÉTON PROVINCIAL LTÉE



Louis St-Arnaud
CONSTRUCTION ARNO INC.



Michaël Flaviano
SINTRA INC., DIVISION EST



François Vallières
ARMATURES BOIS-FRANCS
INC.



M^{re} François Charest
LES ENCANS RITCHIE BROS.
CANADA LTÉE



DIRECTRICE GÉNÉRALE
M^{re} Gisèle Bourque
ACRGQ

ADMINISTRATEURS



Annie Allen
ALLEN ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL INC.



Gilles Audet
AECON



David Blais
CBF



Denis Boucher
L.A. HEBERT LTÉE



Christian Cabana
GRANDMONT PONT ET
VIADUC



Jean-François Coudé
CEGERCO



François Houle
EBC INC.



Éric Labonté
POMERLEAU INC.



Éric Munger
ROLAND MUNGER INC.



Martin Pelletier
DEMIX CONSTRUCTION

MEMBRES ASSOCIÉS



**PRÉSIDENT DES
MEMBRES ASSOCIÉS**
M^e François Charest
LES ENCANS RITCHIE BROS.
CANADA LTÉE



M^e Guy Gilain
MILLER THOMSON, SENCRL



Pascal Gosselin
VOGHEL



David Hamel
SOLENO INC.



Marc-André Roger
LIEBHERR CANADA LTÉE

LES EMPLOYÉS PERMANENTS

L'ACRGQTQ compte 35 employés à son service. Elle opère au moyen des cinq principaux secteurs qu'elle chapeaute, bouclant ainsi l'ensemble des services offerts par l'ACRGQTQ. Ces secteurs, au service de ses membres et de son industrie, sont : affaires gouvernementales et publiques ; relations du travail ; affaires juridiques ; formation ; prévention, santé et sécurité au travail ; lois, règlements et contrats ; science, technologie et innovation.

DIRECTION GÉNÉRALE



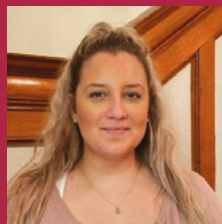
M^e Gisèle Bourque
DIRECTRICE GÉNÉRALE



Marie-Josée Banville
COORDONNATRICE
AUX ÉVÉNEMENTS
SPÉCIAUX



Isabelle Danis, ing.
COORDONNATRICE AU
SECTEUR MUNICIPAL



Émilie Godbout
ADJOINTE DE DIRECTION

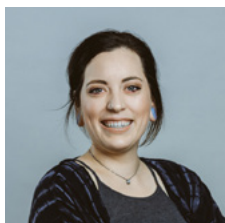


Jean-Marc Jacob
CONSEILLER
EN FORMATION



Camille Roy
AGENT DE
RECRUTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE



Sabrina Tecchio
COORDONNATRICE AUX
COMMUNICATIONS
VISUELLES



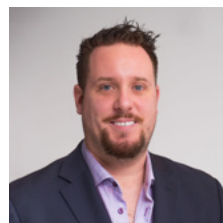
Geneviève Tölgyesi
SECRÉTAIRE
RÉCEPTIONNISTE



M^e Mathieu Tremblay
AVOCAT



M^e Émilie Truchon
AVOCATE



Xavier Turcotte-Savoie
DIRECTEUR DES
COMMUNICATION ET
AFFAIRE PUBLIQUES



Claire Vézina
TECHNICIENNE
COMPTABLE

PRÉVENTION SANTÉ-SÉCURITÉ



Luc Boily
DIRECTEUR



François Doran
CRHA, CONSEILLER



René Turmel
CRHA, CONSEILLER



Line Parent
ADJOINTE

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION



Pierre Tremblay, ing.
DIRECTEUR



Charles Abesque, ing.



Jean-Baptiste Clément
TECHNICIEN EN
GÉNIE CIVIL



Isabelle Dufour
ADJOINTE
ADMINISTRATIVE



Fannie McMurray
Pinard, ing.

RELATIONS DU TRAVAIL ET AFFAIRES JURIDIQUES



M^e Christian Tétreault
DIRECTEUR



M^e Jean-François
Bélisle
AVOCAT



Clodie Bédard
ADJOINTE JURIDIQUE



M^e Stéphanie
Bouchard-Desbiens
AVOCATE



Danny Carozza
Lefebvre
CRIA, CONSEILLER



Marine Charmelot
ADJOINTE JURIDIQUE



Johanne Comeau
ADJOINTE JURIDIQUE



M^e Yoann Coulombe
AVOCAT



M^e Mélanie Desjardins
AVOCATE



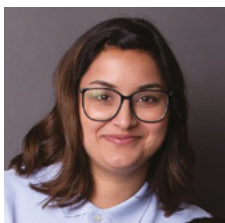
Thomas
Ducharme-Dupuis
CRIA, CONSEILLER



Guillaume Duval
CRIA, CONSEILLER



M^e Myriam Ouellet
AVOCATE



Stéphanie St-Hilaire
ADJOINTE JURIDIQUE

LES COMITÉS

Les comités sont déterminants pour le succès réciproque de l'ACRGQ et de ses membres. En effet, en étant la mandataire de l'industrie, l'ACRGQ représente la courroie de transmission de l'information relative à l'industrie qui contribue à cette relation de confiance entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs qu'elle a d'ailleurs su construire depuis sa création. Ainsi, les comités de l'ACRGQ défendent avec ardeur les intérêts de leurs membres. Pour ce faire, ils ont des mandats précis couvrant divers champs d'action. Ils sont composés de membres et de permanents de l'Association. Ces comités sont :

AFFAIRES MUNICIPALES :

- Comité travaux municipaux, terrassement, drainage, fondations et granulats

RELATIONS DU TRAVAIL :

- Comité relations du travail
- Comité stratégique de négociation

PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ :

- Comité consultatif en prévention, santé et sécurité au travail
- Comité consultatif sur la révision des dispositions du Code de sécurité pour les travaux de construction sur les appareils de levage
- Comité consultatif sur la signalisation et la prévention des chantiers routiers

** Ces comités peuvent se diviser en sous-comités ad hoc selon les dossiers à traiter*

Le rapport des activités de ces comités internes et externes apparaît dans les dernières pages de ce document.

DIRECTION GÉNÉRALE :

- Comité des membres associés
- Comité sur la pénurie de main-d'œuvre
- Comité des événements spéciaux
- Comité relations avec les donneurs d'ouvrage
- Comité camionnage
- Comité *ad hoc* sur les projets PCPR de la Ville de Montréal

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION :

- Comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE)
- Comité environnement
- Comité terrassement, drainage, fondations et granulats
- Comité - chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton
- Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)
- Comité cahier des charges
- Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)
- Comité innovation
- Comité environnement et développement durable en chantier du secteur technique

REMERCIEMENTS

L'ACRGTO souligne tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail. Le professionnalisme de toutes ces personnes et des permanents est remarquable et d'une grande utilité dans la défense des intérêts des membres. Ils permettent à l'Association d'avoir l'heure juste sur les enjeux de son industrie et d'être un lien névralgique entre l'industrie et les ministères et organismes.



LE BILAN FINANCIER

L'ACRGTO a mandaté la firme Deloitte SENCRL afin de vérifier son bilan financier ainsi que les états des résultats du fond de prévoyance et du solde du placement en actifs immobilisés de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre 2023. Le bilan financier sera disponible à tout membre en faisant la demande à partir de son dépôt officiel lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

SUBVENTION DE LA CNESST

La Loi sur la santé et la sécurité du travail permet à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'accorder annuellement une subvention aux associations patronales et syndicales. Cette subvention est liée à la tenue d'activités de formation et d'information.



LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Volet Relations du travail

Les conseillers en relations du travail servent quelques 2600 employeurs qui œuvrent dans le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction et qui embauchent plus de 40000 travailleurs selon les plus récentes données de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

D'ailleurs, le volume de travail du secteur génie civil et voirie devrait atteindre 40 millions d'heures en 2023, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2022. Selon les prévisions de la CCQ, le niveau d'activité pour 2024 sera établi à 41 millions d'heures en hausse de 3%. Le nombre moyen de salariés embauchés par employeur du secteur s'établit à neuf alors que la moyenne générale de l'industrie se situe à moins de cinq. De plus, le secteur génie civil et voirie est le secteur concerné par la réalisation d'ouvrages d'envergure. La majorité des grands projets de construction relève du secteur génie civil et voirie. Ces facteurs expliquent en partie le nombre considérable de demandes d'information et de services adressés à l'ACRGTQ en matière de relations du travail et de formation professionnelle.

MANDAT ET RÔLE

Le mandat de l'ACRGTQ en matière de relations du travail, outre la négociation, l'application et le suivi de la convention collective, comprend l'interprétation des lois et règlements régissant les rapports employeurs-salariés de l'industrie et la formation professionnelle de base de la main-d'œuvre ainsi que le perfectionnement et le recyclage des salariés. L'ACRGTQ voit au support nécessaire aux employeurs, soit par communication téléphonique, par rencontre individuelle ou en groupe. Les conseillers en relations du travail se déplacent de façon régulière aux places d'affaires et sur les principaux chantiers. Cette année encore, les rencontres ont été effectuées majoritairement de façon virtuelle. Ils participent notamment à :

- des réunions de chantiers pour la détermination des assignations de tâches
- des comités de résolution des conflits de compétence
- des réunions concernant la résolution de litiges relatifs à l'application de la convention collective avec la CCQ et les syndicats
- l'élaboration de séances d'information dispensées à la demande des employeurs ou des donneurs d'ouvrage concernant le contenu de la convention collective, de la Loi R-20 et de ses règlements

Également, les conseillers représentent activement les employeurs du secteur en siégeant à divers comités externes dont :

- le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) et ses sous-comités professionnels (SCP) et régionaux (SCR)
- le Comité de placement des fonds de retraite, d'assurances et autres fonds sous gestion de la CCQ
- le Comité des avantages sociaux (CASIC) et son sous-comité de promotion et de gestion de la santé
- le Comité paritaire permanent des avantages sociaux
- le Forum sur le service à la clientèle et les communications (CCQ)
- le Centre de formation professionnelle des métiers de l'acier (CFMA)
- le Centre de formation professionnelle des monteuses de lignes (CFML)
- le Centre de formation Le Chantier
- l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)
- l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction (EMOICQ)
- et d'autres comités relevant de la CCQ

L'ACRGTQ intervient aussi dans des dossiers d'intérêt collectif en faisant de nombreuses représentations auprès des donneurs d'ouvrage, d'autres associations patronales, des partenaires syndicaux et de la CCQ.

MODERNISATION DU RÉGIME DE RELATIONS DU TRAVAIL

À la fin de l'année 2022, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il entendait procéder à des travaux de modernisation de la Loi R-20.

Dès le début de l'année 2023, le ministère du Travail a mis en place une structure de consultation impliquant de multiples rencontres avec les partenaires de l'industrie de la construction.

L'ACRGQTQ a participé activement à l'ensemble de ce processus et a produit plusieurs mémoires sur les principaux enjeux soulevés par cet exercice de réflexion.

Ainsi, au cours de l'année 2023, l'ACRGQTQ a participé à plus d'une vingtaine de réunions, incluant des rencontres avec les représentants du cabinet du ministère du Travail, les autres associations sectorielles d'employeurs, les membres du Comité des relations du travail, le Conseil du patronat du Québec et le ministre du Travail.

Dans le cadre de ces travaux, l'ACRGQTQ a d'abord identifié quatre (4) grandes orientations qui doivent servir de pierres d'assises aux modifications proposées. À partir de ces orientations, l'ACRGQTQ a proposé une vingtaine de modifications à introduire dans la Loi R-20.

Les 4 orientations sont les suivantes :

1. Accroître la productivité sur les chantiers (notamment favoriser la polyvalence et abolir la restriction relative à la mobilité de la main-d'œuvre) ;
2. Introduire des mesures pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre incluant des règles d'accès à l'industrie de la construction plus souple et accroître l'offre de formation ;
3. Améliorer le cadre juridique de la structure de négociation pour favoriser le dialogue et la conclusion de convention collective notamment, allonger la période de médiation, déplacer la période de maraudage et renforcer le principe de la négociation sectorielle ;
4. Éviter d'introduire des mesures qui portent atteinte à l'équilibre du rapport de force.

Le ministre du Travail a mentionné avoir l'intention de présenter un projet de loi avant la fin de la session parlementaire 2023. Or, au moment d'aller sous presse, le projet de loi n'était toujours pas déposé.

Voilà un dossier qui risque d'avoir des rebondissements en 2024.

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Depuis quelques années, l'industrie de la construction doit composer avec le phénomène de pénurie de main-d'œuvre. Le phénomène est multifactoriel et nécessite des démarches sur plusieurs fronts, notamment, sur les aspects suivants :

- bonifier la promotion de l'industrie auprès de la clientèle cible ;
- sensibiliser les conseillers en orientation;
- améliorer la rétention;
- favoriser la concertation des donneurs d'ouvrage pour un meilleur étalement des travaux ;
- accroître l'offre de formation pour certains métiers;
- développer la diversité;
- favoriser l'immigration de travailleurs expérimentés.

L'exercice ne serait pas complet si l'on ne s'attardait pas à revoir les règles d'accessibilité à l'emploi et au cadre normatif rigide qui régit l'industrie de la construction. À cet égard, tout au long de l'année 2023, plusieurs rencontres avec les intervenants et partenaires de l'industrie ont été réalisées. De plus, l'ACRGQTQ a poursuivi ses démarches avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la CCQ pour favoriser l'embauche de travailleurs étrangers.

L'ACRGQTQ ACTIVE DANS PLUSIEURS DOSSIERS

Le service des relations du travail a, entre autres, été impliqué dans les dossiers suivants :

- le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction
- le programme d'accès à l'industrie de la construction des travailleurs issus des Premières Nations
- la ligne téléphonique Relais-construction contre le harcèlement psychologique, les inconduites ou l'intimidation à caractère sexuel
- l'intégration de la construction ferroviaire à l'industrie de la construction et formation d'un comité patronal de travail de l'industrie ferroviaire
- la pénurie de main-d'œuvre
- la réforme du cadre normatif pour favoriser l'allègement réglementaire et accroître la souplesse administrative
- la modernisation du rapport mensuel
- l'implantation d'une formation pour les titres occupationnels
- l'amélioration de la productivité et la polyvalence des métiers
- le litige concernant les frais d'administration de la CCQ pour la gestion des avantages sociaux
- le litige concernant la validité des modifications réglementaires pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre
- le litige portant sur la constitutionnalité des dispositions de la Loi R-20 empêchant les associations représentatives d'avoir recourt à la procédure de grief quant à l'application des conditions de travail prévues à la convention collective
- l'amélioration des recours en matière de harcèlement psychologique et sexuel



LA MIXITÉ EN CHANTIER

Concernant la place des femmes dans l'industrie, l'ACRGQTQ est aussi présente. Le prix «Reconnaissance-mixité» est remis annuellement. Il est décerné aux entreprises s'étant démarquées par l'emploi d'un grand nombre de femmes détenant un certificat de compétence de l'industrie de la construction, par des actions favorisant l'intégration de ces femmes dans leur entreprise ou en mettant de l'avant le développement de ces dernières dans leur entreprise. C'est la compagnie Transelec / Common qui en est le récipiendaire en 2023.

Les efforts de l'ACRGQTQ dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) et la mise en place du prix Reconnaissance-mixité se font en collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ) et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

L'inclusion des minorités est aussi une préoccupation de l'ACRGQTQ et de l'industrie. En outre, une démarche collaborative pour l'inclusion des premières nations et des inuit a été entamée, et l'Association participe à l'élaboration d'un plan d'action à l'industrie de la construction pour les Premières Nations et les Inuit (PACPNi).

LE SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Volet Affaires juridiques

C'est en fonction du mandat attribué par la loi d'agir à titre d'agent patronal aux fins de la négociation, de la conclusion et de l'application de la convention collective du secteur génie civil et voirie que le contentieux de l'ACRGQTQ offre aux entreprises de ce secteur d'être représentées devant les tribunaux. L'année 2023 a de nouveau permis à l'ACRGQTQ de défendre avec conviction les intérêts des employeurs dans de nombreux dossiers et ainsi intervenir devant des tribunaux de toutes sortes.

Le contentieux de l'ACRGQTQ a ouvert 708 nouveaux dossiers au cours de l'année, dont environ 350 ont nécessité une intervention devant le tribunal en personne ou sur une plateforme virtuelle. De plus, 833 dossiers ont été fermés au cours de la période, soit à la suite d'une décision rendue par le tribunal ou d'une entente à l'amiable. Il y a lieu de noter qu'à la fin de l'année, il y avait environ 1100 dossiers actifs.

Parmi les dossiers pris en charge par le contentieux, notons celui de la légalité des clauses de mobilité de la main-d'œuvre.

L'ACRGQTQ agit selon une politique de prise en charge préétablie. Elle est intervenue dans les dossiers de poursuites civiles entreprises par la CCQ, dans les dossiers de poursuites pénales où le substitut du procureur général reproche à un employeur une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20), dans les dossiers de griefs et dans les litiges impliquant la CNESST. De plus, l'ACRGQTQ a quotidiennement répondu à de nombreux appels afin de guider les employeurs dans la gestion de leurs dossiers de relations du travail et de santé et sécurité du travail.

LE SECTEUR LOIS ET RÈGLEMENTS

Au cours de l'année 2023, le secteur lois et règlements de l'Association a conseillé les membres et répondu à un grand nombre de questions à propos de problématiques relevant du droit de la construction, du droit des transports, des obligations et relations contractuelles, des appels d'offres, de l'octroi des contrats et du BSDQ, des licences d'entrepreneur et des enjeux vécus avec la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur des dossiers portant sur la vérification et l'autorisation de l'Autorité des marchés publics.

À nouveau cette année, ce secteur a été impliqué de façon constante dans les différents enjeux environnementaux vécus par les membres en répondant à leurs nombreuses questions au regard de la réglementation. Il a eu l'occasion de faire ses recommandations dans le cadre des consultations visant l'adoption du deuxième omnibus réglementaire, dans celles portant sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales ainsi que dans celles visant la modification de la réglementation sur l'eau. Il a aussi participé à l'élaboration du mémoire de l'ACRGQTQ portant sur le développement harmonieux de l'activité minière. Enfin, le secteur s'est assuré de représenter l'industrie au sein de plusieurs comités de travail dont ceux portant sur la gestion des matières résiduelles et la gestion des sols contaminés excavés.

Le secteur a été impliqué dans les enjeux vécus par les membres dans le secteur de l'énergie (CETE) notamment au regard de la gestion des sols contaminés et du stockage du bois traité.

Il a été très actif cette année dans le dossier du camionnage. Il a participé aux travaux du Comité consultatif de Contrôle routier Québec, adressant divers enjeux de l'industrie du camionnage, notamment la mise en œuvre des dispositifs de la consignation électronique. Il a de plus participé à la relance et aux travaux de la Table ministérielle du camionnage en vrac du ministère des Transports.

Il a aussi été particulièrement actif auprès du gouvernement et de nombreux donneurs d'ouvrages publics à savoir le ministère des Transports, la Société de transport de Montréal, Hydro-Québec, le Conseil du trésor et la Régie du bâtiment du Québec à l'égard de dossiers dont ceux des délais de paiement, de la gestion contractuelle et de la formation continue des répondants des licences.

De même, il a également accompagné la direction générale et le conseil d'administration dans l'élaboration des prises de position officielles de l'ACRGQTQ en ce qui concerne en outre :

- Les consultations prébudgétaires 2023-2024 du gouvernement dans le cadre desquelles trois grands enjeux essentiels ont été soulevés, à savoir : les finances et l'inflation, la rareté de la main-d'œuvre de même que la transition énergétique et numérique;
- Les consultations du Conseil du trésor portant sur les modes de réalisation de contrats.

Enfin, le Secteur s'est assuré de surveiller de près les actualités juridiques et développements susceptibles d'affecter notre industrie, afin de permettre aux entrepreneurs membres d'obtenir un maximum d'informations pertinentes.

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

L'axiome largement répandu dans la société québécoise disant que quand la construction va tout va est aussi partagé par l'ensemble des partenaires de l'industrie de la construction. Cela concorde avec le nombre d'heures travaillées en 2023 par tous les secteurs de notre industrie atteignant 210 millions heures, un record inégalé jusqu'à maintenant. Cette hausse sévère de l'activité, que ce soit dans le résidentiel, l'institutionnel, le commercial, l'industriel et le génie civil et voirie a aussi automatiquement généré une sévère pénurie de main-d'œuvre ressentie dans tous les métiers et titres occupationnels affectant ou diminuant la capacité de nos entreprises à rencontrer leur obligation contractuelle. Cette pénurie de main-d'œuvre alliée à une baisse toujours marquée de finissants dans nos centres de formation professionnelle a favorisé l'ouverture continue des bassins de main-d'œuvre, diminuant ainsi la productivité de nos entreprises.

Face à ces obstacles et pour en diminuer les effets à court ou moyen terme, il faut faire intervenir le principe de l'efficacité, soit de travailler de manières différentes tout en demeurant sécuritaire, accepter des changements dans nos habitudes de travail, réaliser le travail avec moins de ressources et assurer une meilleure coordination et planification des travaux. De plus en plus d'entreprises du secteur génie civil et voirie ont opté pour un outil déjà mis à leur disposition, qu'ils ont eux-mêmes créé et en assurent le financement: le perfectionnement de leur main-d'œuvre.

Plusieurs entreprises ont compris qu'une mise à jour de leurs travailleurs qualifiés dans l'exécution quotidienne de leurs tâches ou la découverte de l'apprentissage de nouvelles technologies pourrait peut-être amenuiser les obstacles mentionnés et que finalement le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) pourrait répondre à des besoins de perfectionnement bien ciblés par les ressources de leurs entreprises.

Le volet «formation en entreprise» est notamment offert gratuitement, se réalise en fonction des agendas des individus concernés, et permet aux travailleurs de se perfectionner dans leurs entreprises tout en bénéficiant d'incitatifs financiers (frais de transport et d'hébergement) en fonction des règles d'utilisation du FFSIC.

Ainsi entre juillet 2022 et juin 2023, 42 entreprises du secteur génie civil et voirie ont emprunté la voie du perfectionnement en entreprise pour atteindre des objectifs de réalisation des travaux. Plus de 155 activités de perfectionnement ont été réalisées dans toutes les régions du Québec auxquelles ont participé 1015 travailleurs. Ces travailleurs, regroupés par groupe de 2 à 8, dépendant de la complexité de la formation, ont participé des formations théoriques et pratiques, représentant près de 6000 heures de formation. À lui seul l'investissement du FFSIC dans le perfectionnement à des travailleurs en formation en entreprise dans le secteur génie civil et voirie se chiffre à plus de 3 millions de dollars s'y on y inclut les incitatifs financiers octroyés aux travailleurs, de concert avec nos centres de formation professionnelle, prend en charge les ressources humaines (formateurs), les ressources matérielles et les ressources de soutien permettant l'évaluation des participants et l'attestation de réussite des participants.

Les activités de perfectionnement ont été réalisées principalement dans les travaux d'asphaltage, de canalisations souterraines sans gainage ou avec gainage, d'opération de camion-girafe, de travail avec GPS, de gestion d'équipe de travail. Les métiers d'opérateurs d'équipements lourds, de pelles mécaniques et de plusieurs spécialités dans les titres occupationnels composent principalement les cohortes en formation en entreprise.



LE SERVICE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'année 2023 qui s'achève a été bien remplie.

À la suite de la mise en place de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, la participation aux différents comités de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), d'Hydro-Québec (HQ), entre autres, a occupé une bonne partie des efforts du département, le reste se répartissant en présentations aux membres, aux visites de chantiers et de sièges sociaux, ainsi qu'aux nombreux appels des membres en matière de prévention, santé et sécurité au travail.

ACTIVITÉS

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail :

Des séances d'information à la grandeur de la province ont permis d'échanger avec près de 200 représentants de nos membres.

Nous avons assuré une présence continue auprès des instances de la CNESST par le biais de la table mise sur pied spécifiquement pour soumettre les questions de nos membres en mettant en relief les enjeux de mise en application de certaines dispositions dans les milieux de travail de la nouvelle loi.

Plusieurs de nos activités sont chapeautées par Hydro-Québec, laquelle joue un rôle assumé de leadership en matière de santé et sécurité.



Le « Comité leadership collaboratif SST — Hydro-Québec et entrepreneurs de 2023 », ainsi que le « Comité innovation SST Hydro-Québec et ACRGTQ » en sont des exemples.

Du côté du MTMD, une prise en charge accrue de la prévention, santé et sécurité au travail amène le ministère à innover.

La « Table MTMD-ACRGTQ » portant sur les enjeux de santé et sécurité propres à l'exécution des travaux sur des chantiers routiers en est un bel exemple. Six employeurs y participent afin de bien cerner les enjeux en santé et sécurité sur les chantiers du ministère.

La CNESST, indépendamment de la mise en application de la nouvelle Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail, poursuit avec une cadence rapide le suivi des nombreuses tables en activité. Les principaux dossiers susceptibles d'amener des changements réglementaires sont :

- protection contre les chutes
- sauvetage à la suite d'une chute
- diminution du taux d'empoussièrement à la silice
- comité sur les appareils de levage et de matériaux qui a pour mission l'arrimage de la réglementation existante à l'arrivée d'une nouvelle norme en la matière



LE SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

La dernière année a fait l'objet de nombreuses discussions afin d'améliorer la productivité sur les chantiers de construction. L'ACRGTO a discuté à plusieurs reprises avec différents donneurs d'ouvrages afin d'implanter dans l'industrie le BIM via la feuille de route gouvernementale. Il est de plus en plus évident que l'utilisation du BIM en conception construction apportera une foule d'avantages pour l'ensemble de l'écosystème de la construction. Les entrepreneurs de notre secteur verront se multiplier les projets en mode BIM au cours des prochaines années et l'ACRGTO s'assurera que les donneurs d'ouvrage mettent en place tous les moyens nécessaires pour accompagner les entreprises dans le virage numérique. Outre l'utilisation du BIM, l'ACRGTO a également accentué ses efforts afin d'utiliser différents modes d'octroi de contrat. Bien que les modes traditionnels aient toujours une place de choix, l'industrie aurait tout à gagner d'utiliser de nouveaux modes alternatifs de contrat pour certains projets. De façon générale, les modes alternatifs favorisent les échanges entre les parties prenantes d'un projet tout en optimisant les ressources et les connaissances des intervenants concernés.

Au fil des derniers mois, beaucoup d'efforts ont été déployés pour augmenter le nombre de travailleurs formés sur nos chantiers. Le département technique participe activement à élaborer un programme de formation qui s'adresse spécifiquement aux manoeuvres de l'industrie afin que l'industrie profite d'une main-d'oeuvre plus soucieuse de son environnement de travail et également plus productive.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

Le RPECE et la permanence de l'ACRGTO ont été particulièrement sollicités en 2023 par la mise en application des enjeux réglementaire en lien avec l'environnement et par la gestion des matériaux contaminés soumise à cette nouvelle réglementation. La collaboration des différentes instances gouvernementales et associatives a cependant contribué à faciliter cette transition complexe mais néanmoins nécessaire.



TABLE CHAUSSÉES FLEXIBLES

LES EXIGENCES STATISTIQUES POUR LE CONTRÔLE DES ENROBÉS

Les dernières recommandations issues de ce chantier ayant été adressées via le processus usuel de modification au CCDG, celui-ci est officiellement clos pour permettre l'ouverture prochaine de nouveaux chantiers.

CONCERNANT LA MÉTHODOLOGIE MENANT AUX CALCULS DE PRÉJUDICES

Ce chantier a grandement avancé à la suite de sa réouverture et devrait produire sous peu la version finale qui sera testée lors d'un projet-pilote avant sa mise en application officielle.

OPTIMISATION DES PROCESSUS DE FABRICATION EN CENTRALE D'ENROBAGE

La publication officielle de la nouvelle norme 4203 issue des recommandations de ce chantier a été reportée à une date ultérieure afin de faciliter son intégration en tenant compte de son impact dans les milieux municipaux. Cependant, neuf (9) projets seront dès l'an prochain assujettis à la nouvelle norme via une annexe spécifique au devis 120. La mise en application progressive s'effectuera sur environ trois ans, pour permettre à l'industrie de s'adapter aux nouvelles exigences. Le chantier demeurera ouvert pour assurer le suivi pendant le processus d'intégration.

DOSSIERS MATÉRIAUX DE BÉTON, OUVRAGES D'ART ET CHAUSSÉES DE BÉTON

L'ACRGQTQ a fait de nombreuses représentations auprès du MTMD pour tenter de moduler les exigences de l'article 10.3.9.1.3 « Mise en oeuvre » du CCDG, édition 2023 qui vont commencer à s'appliquer dès janvier 2024 et reproduit ci-dessous. La position officielle du MTMD est toujours inconnue au moment de la rédaction du présent rapport.

Seules les unités de glissière en béton pour chantier fabriquées conformément aux dessins normalisés du chapitre 5 « Dispositifs de retenue pour chantiers » du Tome VIII Dispositifs de retenue datés de 2015 et plus, et comportant une plaquette d'identification conforme aux exigences, seront acceptées sur les chantiers du Ministère à compter du :

- 1er janvier 2024 sur les autoroutes, quelle que soit la vitesse
- 1er janvier 2025 sur les routes où la vitesse affichée est supérieure à 70 km/h
- 1er janvier 2026 sur les routes où la vitesse affichée est de 70 km/h et moins

La vitesse à considérer est celle affichée sur le panneau de prescription de limite de vitesse (fond blanc).

À la suite de demandes persistantes de l'industrie, le MTMD a accepté d'élargir la clause d'ajustement du prix de l'acier d'armature aux éléments préfabriqués. En conséquence, l'introduction de ce nouveau mécanisme à la clause d'ajustement du prix de l'acier d'armature art. 8.10.1 (Acier d'armature) du CCDG 2023 permettra un ajustement du prix de l'acier des éléments couverts

par l'article (Ouvrages en béton préfabriqués) de la même section excluant les treillis à mailles soudées et les armatures de précontrainte.

Concernant la clause d'ajustement des glissières semi-rigides qui avait été demandée par l'industrie suite à la pandémie et introduite dans les contrats et non au CCDG par le MTMD, essentiellement des ententes doivent être considérées dans les cas où les contrats sont passés directement entre les sous-traitants et les entrepreneurs généraux.





Il est également à noter, qu'au cours de l'année 2023, le Ministère a poursuivi, en collaboration avec l'industrie, des chantiers sous forme de comités.

- À la Table béton « Cure des éléments en béton préfabriqué » qui devrait se terminer d'ici fin 2024
- À la Table béton « Maturométrie »
- À la Table innovation « Construction rapide et ouvrages préfabriqués » qui sont maintenant terminées

Ces chantiers avaient pour but de faire progresser la technologie ou encore de trouver des solutions à des irritants majeurs de l'industrie, et ce, afin d'éviter de traîner des problèmes récurrents durant des années. Il est également entendu qu'à chaque fois qu'un chantier prendra fin, un nouveau chantier verra le jour pour traiter d'un autre irritant et ainsi de suite à raison d'un maximum de 3 chantiers en marche à la fois par table chapeautant chacun de ces chantiers. En conséquence, les prochains chantiers qui devraient voir le jour sont :

- Caractérisation des bétons autoplaçants (Problème de ségrégation)
- Évaluation des bénéfices des bétons fibrés
- Recyclage du béton
- Chauffage des constituants

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES PRODUCTEURS DE GRANULATS (RPPG)

JOURNÉE PORTES OUVERTES DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Cette journée est organisée annuellement dans le mois de septembre, et ce, pour favoriser les liens entre le voisinage et les carrières. Cette dernière se déroule comme une journée familiale et plusieurs activités sont organisées permettant de démystifier le monde des carrières/sablières au bénéfice de tous. Cette année quatre carrières ont pris part à l'évènement soit une porte ouverte pour chaque samedi du mois de septembre.

**FINALISATION ET ACCEPTATION PAR L'ACRGTO DE LA
PROPOSITION SOUMISE PAR LA CNESST CONCERNANT LES
AJOUTS DES ARTICLES 437.1 ET 437.2) AU RÈGLEMENT SUR LA
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES MINES**

(Possibilité de forer sur de la roche abattue et ajout de la notion de mine à ciel ouvert)

Le RPPG a travaillé très fort pour trouver un terrain d'entente dans cette révision réglementaire et ainsi faciliter les opérations en carrière.

Il est à noter, entre autres, que la portée de l'article 437 qui ne touchait auparavant que les mines souterraines a été élargie aux mines à ciel ouvert. Ces modifications ont pour principal objectif de permettre le forage sur de la roche abattue avec ou sans inspections. De plus, le nouvel article 437.2 vient préciser que s'il y a un examen qui est réalisé pour détecter les ratés alors il est permis s'il y a absence de raté de se prévaloir de l'article 439.

Concernant les représentations qui ont été faites auprès des membres du comité de révision de la norme CSA A23.1 et A23.2 pour le maintien des notes du tableau 12, il est à noter que les assouplissements qui étaient prévus au niveau du gel-dégel (note 2) et du Micro-Deval (note 3) vont finalement être reconduits dans la norme révisée. Les classes d'exposition F-2 et A-XL ont également été ajoutées dans les notes 2 et 3 et la référence au rapport d'Alain Blanchette (note 4) a été remplacée par les rapports sur le sujet réalisés depuis 2017 par l'industrie.

LE SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES

L'ACRGTO a poursuivi en 2023 ses multiples interventions (lettres, entretiens) en vue de protéger les intérêts des entrepreneurs auprès de diverses municipalités, tout en suivant de près et en conseillant ses membres relativement aux problématiques de gestion contractuelles vécues.

En plus des rencontres de son comité des travaux municipaux, l'ACRGTO participe à une table d'échange avec la Ville de Montréal (TEPAM) où les impacts des clauses choisies par la Ville sont discutés ce qui permet d'éclairer les décideurs sur leurs choix. Elle a aussi participé à divers comités, rencontres et congrès avec les organisations rattachées au monde municipal comme le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), Info-Excavation, l'Association québécoise des transports (AQTr), le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et sans oublier la participation à divers comités de travail de création et révision de guides de bonne pratique et formations notamment avec le CERIU et Info-Excavation.





L'ACRGTOQ siège aux nombreux comités en matière d'affaires municipales au sein des partenaires de l'industrie :

Association québécoise des transports (AQTr) :

- Table d'expertise sur la viabilité hivernale

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) :

- Comité de révision du document BNQ 1809-300, Travaux de construction — Ouvrages de génie civil – Conduites d'eau potable et d'égout
- Table d'échange sur les infrastructures municipales

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) :

- Conseil d'administration
- Conseil permanent sur la gestion des actifs
- Conseil permanent sur les infrastructures souterraines
- Conseil permanent sur les réseaux techniques urbains
- Comités de travail sur les guides suivants :
 - o Comité organisateur des États généraux de l'espace public

Conseil du patronat du Québec (CPQ) :

- Comité « *Stratégie de promotion et valorisation des métiers de la construction* »

Info-Excavation :

- CPPE, comité sur les pratiques d'excellence en prévention des dommages aux structures souterraines
- Comité d'organisation du congrès annuel

Ville de Montréal :

- Table d'échange avec les entrepreneurs TEPAM

LE SECTEUR COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

L'ACRGTO a pour objectif principal la défense des intérêts de ses membres auprès des ministères et organismes et de la population en général. De plus, elle s'assure de mettre en œuvre des stratégies de communication adéquate afin de positionner l'Association comme étant une figure de proue dans l'industrie de la construction. Elle diffuse également aux membres toute information susceptible de les intéresser afin de faire d'eux des membres bien informés, par le biais de ses publications.

NOUVELLE DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Depuis le mois de mars 2023, l'ACRGTO a mis sur pied une nouvelle direction des communications et des affaires publiques. Le mandat du directeur porte principalement sur le positionnement de l'ACRGTO et sur le développement de nouvelles stratégies afin de faire rayonner l'organisation.

VALORISATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET PROMOTION DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE AUPRÈS DE LA RELÈVE

En compagnie des autres associations de l'industrie, l'ACRGTO a participé à l'initiative du Conseil du patronat du Québec (CPQ) de mener une campagne promotionnelle ayant comme objectif d'inciter et d'attirer la main-d'œuvre vers les métiers de l'industrie. Découlant d'une entente entre le CPQ et la Commission des partenaires du marché du travail, le projet consiste à élaborer une campagne de promotion visant à valoriser l'industrie de la construction et ses métiers auprès des personnes sans emploi, des jeunes et de leur cercle d'influence. D'ailleurs, la phase 2 de la campagne Trouve ton chantier, sous la thématique «Phil conducteur», est désormais débutée.



Source : trouvetonchantier.ca

CONSTAS

Le magazine de l'ACRGTO, CONSTAS, vitrine des entrepreneurs, contribue à faire rayonner le génie civil et voirie d'ici et d'ailleurs. Le magazine et son site Internet sont maintenant au cœur des communications reliées à l'industrie de construction.

Avec un tirage de plus de 7000 exemplaires, CONSTAS a le rôle d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ces capsules ont aussi comme objectif de mettre en valeur les travaux faits par les entrepreneurs et bien sûr, de rendre les membres de l'ACRGTO fiers de leur profession. L'ACRGTO contribue ainsi à faire rayonner son industrie dans sa communauté.

Quatre numéros ont été publiés en 2023.

Plusieurs articles pertinents ont été publiés sous les différents grands dossiers traités :

Hiver : Les enjeux d'un avenir vert

Printemps : La chaîne d'approvisionnement: enjeux et impact sur la construction

Été : Innovation: projets et perspectives

Automne : Carrières et sablières: des ressources essentielles

Le magazine CONSTAS a son portail (MagazineCONSTAS.com) au plus grand bénéfice des internautes. Ainsi, ce site permet d'augmenter la notoriété du magazine auprès d'une clientèle plus élargie et par le fait même, de faire rayonner notre industrie auprès d'un plus large public.

WEBINAIRE ET CAPSULES VIDÉOS

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a présenté un webinaire abordant l'utilisation des formulaires de demandes d'autorisations ministérielles entourant les activités de carrières, sablières et d'usines de béton bitumineux (UBB), le 5 avril 2023.

Par ailleurs, en collaboration avec Raymond Chabot Grant Thornton, l'ACRGTO a rendu disponibles des capsules vidéo portant sur la Loi 25, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, et ses nouvelles obligations en 2023.

ACRGQT MÉDIA

L'ACRGQT MÉDIA est un bulletin de liaison publié cinq fois par année. Il est expédié exclusivement à ses membres. Ce bulletin contient de l'information indispensable à la bonne marche des entreprises membres, ce qui en fait un outil de référence de l'industrie. L'ACRGQT MÉDIA a un équivalent électronique. Les membres reçoivent donc un exemplaire papier ainsi qu'un exemplaire sous forme d'Infolettre dans leur boîte de courriel. Cette version permet une diffusion facile et rapide des informations entre collègues et limite la surproduction de photocopies papier. La réception est gratuite, peu importe le nombre de bénéficiaires par entreprise.

L'ACRGQT HEBDO

L'ACRGQT Hebdo est transmis les lundis par le service des communications de l'ACRGQT. Il permet de recevoir toutes les informations hebdomadaires concernant les services de l'Association en un seul envoi.

ACRGQT EXPRESS

L'ACRGQT EXPRESS est une lettre d'information qui sert à acheminer le plus rapidement possible de l'information exclusivement à nos membres.

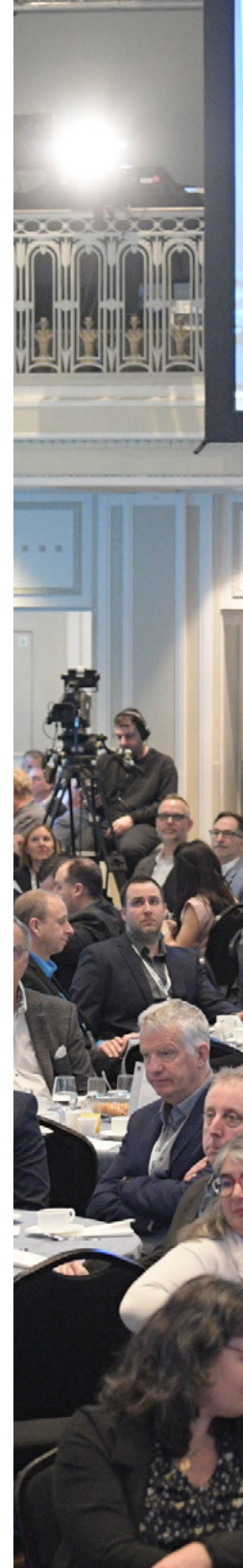
IMPLICATIONS DIVERSES

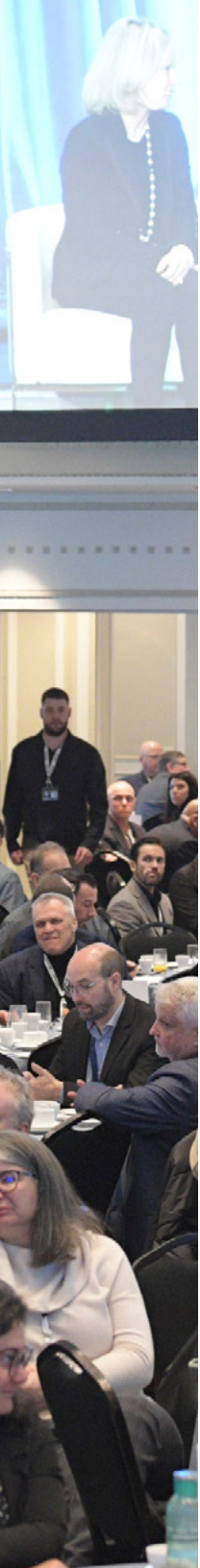
L'ACRGQT est impliqué de différentes façons dans plusieurs dossiers tels :

- les relations avec les médias
- l'élaboration du contenu rédactionnel du magazine CONSTAS
- la cueillette de l'information pertinente à l'industrie à transmettre aux membres notamment lors des budgets fédéral et provincial
- la contribution au développement du volet notamment technique, juridique et politique du congrès de l'ACRGQT
- le suivi de l'information politique en lien avec l'industrie de la construction
- l'appui à l'Association canadienne de la construction dans ses démarches médiatiques et politiques

Les objectifs spécifiques étaient de :

- Soutenir les donneurs d'ouvrage et véhiculer les positions de l'ACRGQT auprès des médias
- Défendre l'industrie auprès du grand public
- Être visible dans l'ensemble de l'industrie de la construction
- Mettre au premier plan les services que l'organisation offre
- Supporter la force de vente et augmenter le nombre de membres.





LE SECTEUR DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

PRÈS DE 800 PERSONNES AU CHÂTEAU FRONTENAC DE QUÉBEC DU 17 AU 19 JANVIER 2023

Les membres et exposants de l'industrie de la construction étaient réunis pour discuter des tendances actuelles, des défis à relever et des opportunités dans le secteur de la construction.

Le Congrès a été marqué par des conférences et des ateliers animés par des experts du domaine, ainsi que par la présentation de projets innovants et de technologies émergentes.

En effet, plusieurs invités et conférenciers étaient sur place afin d'informer les congressistes sur les grands dossiers de l'industrie.

PROGRAMMATION

Avec comme thème « Les enjeux d'un avenir vert », l'ACRGQTQ a reçu des représentants du ministère de l'Environnement, de Recyc-Québec et du Conseil du trésor. Plusieurs ateliers mettaient en vedette cette thématique importante pour le secteur génie civil et voirie.

L'ACRGQTQ a également reçu d'importants acteurs comme la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault; le ministre du Travail, Jean Boulet; Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique d'Hydro Québec et présidente directrice générale de la Société d'énergie de la Baie James; Diane Lemieux, PDG de la CCQ; et Manuelle Oudar, PDG de la CNESST. Les projets de la ligne bleue de la STM et du tramway de Québec ont également été présentés.

Les participants ont également eu l'occasion de découvrir les dernières tendances en matière de sécurité, de mixité et de l'évolution des métiers avec les tendances écoresponsables.

Les 35 exposants ont présenté leurs produits et services innovants, tandis que les membres ont eu l'occasion de réseauter, de partager leurs expériences, de prendre connaissance des tendances du marché et de bâtir de nombreuses relations d'affaires.

Les organisateurs ont indiqué que c'était une belle occasion pour les membres de l'ACRGQTQ de se connecter les uns aux autres et de découvrir de nouvelles idées pour améliorer leur activité.

En résumé, le Congrès de l'ACRGQTQ a été un succès, offrant aux membres et aux exposants de l'industrie de la construction une occasion de se connecter, de partager leurs connaissances et de découvrir les dernières tendances et technologies.

REMISE DE PRIX

PRIX FERNAND-HOULE

Dans le cadre de son 79^e congrès, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) a remis le prix Fernand-Houle à M. Denis Turgeon, de CRT Construction. Le prix Fernand-Houle rend hommage à un entrepreneur qui s'est démarqué par un parcours entrepreneurial inspirant, une réalisation ou une carrière impressionnante dans le domaine du génie civil et voirie, et en reconnaissance pour sa contribution à son industrie.



PRIX GÉNIE-VOIRIE EN DÉVELOPPEMENT

La directrice générale de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), Me Gisèle Bourque a remis, en compagnie d'Anik Girard, directrice générale de Constructo, le prix Génie-voirie en développement durable 2020 à Nouvel Horizon St-Laurent et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée (PJCCI).

Le prix est commandité par Activa environnement.



PRIX DÉFI PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La directrice générale de l' Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), Me Gisèle Bourque, a remis, en compagnie de Mme Sylvie L'Heureux, directrice générale de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) le prix Défi prévention santé-sécurité du travail à Groupe AECON.





PRIX RECONNAISSANCE-MIXITÉ

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) souligne l'implication de Transelec / Common Inc. dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction.

Le prix est commandité par AON.

PRIX INNOVATION

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) a remis le prix Innovation à EBC Inc. Le Prix Innovation valorise les efforts des membres de l'ACRGQTQ dans la recherche de solutions innovantes permettant d'améliorer la productivité de leur organisation.

Le prix Innovation est commandité par Travelers.



LE PREMIER PRIX EXCAVATION-RESPONSABLE EST DÉCERNÉ À L.A. HÉBERT LTÉE.

La directrice générale de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), Me Gisèle Bourque a remis, en compagnie de Nathalie Moreau, directrice générale d'Info-Excavation, le premier prix Excavation-responsable à L.A. Hébert Ltée.

Le prix Excavation-responsable reconnaît les efforts d'un entrepreneur membre de l'ACRGQTQ qui fait une différence en matière de prévention des dommages aux infrastructures souterraines, visant à assurer la sécurité des travailleurs et des citoyens, la protection de l'environnement ainsi que le maintien des services publics.





QUARTIER DES AFFAIRES

En plus de participer activement aux conférences et ateliers, les congressistes ont aussi discuté avec les 35 exposants présents au Quartier des affaires. Les congressistes ont pu ainsi prendre connaissance des tendances du marché et bâtir de nombreuses relations d'affaires.

UN CONGRÈS ÉCORESPONSABLE

La directrice générale de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), Me Gisèle Bourque, a annoncé que le 79^e congrès a obtenu le niveau 3 de la norme en gestion responsable d'événements du BNQ (9700-253).

Le congrès annuel de l'ACRGTO favorise le choix de nombreux fournisseurs locaux, le emploi et la valorisation des matières engendrées par l'événement dont la réutilisation des cocardes et l'intégration de produits locaux dans la création des menus.

L'ACRGTO a compensé les 71 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements nécessaires à l'organisation du congrès ainsi que celles des déplacements des invités et des congressistes en achetant les crédits carbone nécessaires.

MERCI AUX PARTENAIRES!

L'ACRGQTQ tient à remercier son partenaire principal, Hydro-Québec, et l'ensemble des partenaires du congrès sans qui il serait impossible d'organiser un événement de la sorte. Ils ont été des acteurs de premier plan du 79^e congrès et de son succès.

Principal :

HYDRO-QUÉBEC

Institutionnels :

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC — CCQ

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE
LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - CNESST

Platine :

ÉQUIPEMENT SMS —
Cocktail de bienvenue et soirée d'ouverture

TOROMONT CAT —
Gala de clôture

Or :

ACCÉO -ICC CONSTRUCTION
Cocardes connectées

ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL (ASP)
Prix prévention santé et sécurité du travail + atelier

ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE
Déjeuner-conférence du mercredi

GROUPE FINANCIER POWERS
Conférence d'ouverture et studio photo
professionnelle

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE
Application mobile

MAESTRO TECHNOLOGIES

Petit-déjeuner conférence du jeudi matin

SERVICE FINANCIER CAT

Cocktail précédant le gala de clôture et photo
officielle du congrès

VOGHEL INC.

Petit-déjeuner conférence du jeudi matin

WAJAX

Déjeuner-conférence du jeudi

Argent Argent :

ACTIVA ENVIRONNEMENT

Prix génie et voirie en développement durable

AON

Prix reconnaissance mixité

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

Porte-document

CONSTRUCTIONS H.D.F

Conférence pour tous

GROUPE BRUNET

Bar à bonbons

FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENT BANQUE TD DU
CANAD

Cirage à chaussure

LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR

Bar à collations

SOLENO

Mesures écoresponsables

TRAVELERS

Prix innovation

Bronze :

ABTECH
Atelier

ACI-PONTS ET OUVRAGES D'ART INC.
Signalisation du congrès

BRANDT TRACTOR
Conciergerie virtuelle

CBF
Borne de recharge cellulaire

CHERUBINI BRIDGES AND STRUCTURES
Cocktail du mercredi midi

CÔTÉ LTÉE
Atelier

FIERS ET COMPÉTENTS
Atelier

GARDAWORLD
Sécurité quartier des affaires

GARIER
Carte de chambre

GROUPE CONSTRUCTO
Atelier

LIEBHERR
Cadeau aux congressistes





LE CYCLO-GOLF 2023 DE L'ACRGTO : UNE ANNÉE DE RECORDS!

Le 18 juillet dernier se tenait le Cyclo-Golf de l'ACRGTO.

Cette année, l'organisation a atteint différents niveaux records de participation :

- 46 cyclistes ont parcouru entre 75 et 95 km
- 336 golfeurs ont participé au tournoi sur les deux terrains du Club de Golf Le Mirage
- 462 membres et partenaires se sont réunis lors du souper en soirée

LES 2 ÉQUIPES GAGNANTES

Félicitations à l'équipe Toromont-CAT (Louis Chalifoux, Michel Giroux, Jean-Yves Grand et Kevin Lacasse) qui a remporté le tournoi sur le terrain Arizona!

Félicitations à l'équipe Cegerco Inc. (Marie-Claude Baril, Jean-François Coudé, Olivier Turcotte et Éric Veilleux) qui a remporté le tournoi sur le terrain Carolina!



MERCI AUX PARTENAIRES

Enfin, l'ACRGTO tient à remercier les 36 partenaires sans qui l'organisation de l'événement n'aurait pas été possible. Un merci particulier aux trois grands collaborateurs Travelers, Fiers et Compétents ainsi que GardaWorld.

GRANDS COLLABORATEURS

GARDAWORLD, Tour cycliste
FIERS ET COMPÉTENTS, Brunch et Conseil de pro aux champs de pratique
TRAVELERS, Cocktail après-golf et Vins au souper

AFFICHEZ-VOUS

ALI EXCAVATION, Voiturettes
INTACT ASSURANCE, Balles de golf
TOROMONT CAT QUÉBEC, Fanions sur les verts

DÉMARQUEZ-VOUS

DAVID COUTURE - AI GROUPE FINANCIER, Bouteille d'eau réutilisable
ÉQUIPEMENT SMS, Photo souvenir
I-TECH SOLUTIONS, Application mobile Green19
J. Y. VOGHEL, Smoothies à l'accueil

RENCONTREZ LES JOUEURS

ACCÉO - ICC CONSTRUCTION, breuvage au 9 1/2
ACRGTO-MISSION EN EUROPE, concours trou d'un coup
BRANDT TRACTOR, concours balle sur le vert
CACTUSOFT, surprise glacée au 9 1/2
CONSTRUCTO, breuvage santé
CÔTÉ, pizza au 9 1/2
ENTERPRISE LOCATION D'AUTOS ET DE CAMIONS, collation
FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENT TD CANADA, concours vitesse de la balle
GARIER, concours coup d'adresse
GROUPE CONSEIL B & G, hot-dogs
GROUPE FINANCIER POWER, concours frappez fort avec Powers
GROUPE NEWTOWN, breuvage alcoolisé
GROUPE SIGNALISATION, concours deveniez le nombre de balles

GUY GRIFFTHS, kiosque au 9 1/2 - objets promotionnels

JACQUES DUFORT - IG GESTION DE PATRIMOINE, fruits frais
LEUCAN, moitié-moitié
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS COOPER, mini-souvlaki
MAESTRO TECHNOLOGIES, vins et fromages
PSC, collation
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT, collation
SOLENO, bière
WAJAX, mini-burger

MACHINERIES EN EXPOSITION

ATELIER RF
BRANDT TRACTOR
BÉTON PROVINCIAL
CÔTÉ LTÉE

SOUTIEN À LEUCAN

Par ailleurs, l'ACRGTO soutient annuellement Leucan à travers ses différentes activités. Un moitié-moitié a été organisé lors du Cyclo-Golf et au total, c'est une somme – elle aussi record – de 4000\$ qui a été remise. Un merci tout spécial à M. Kevin Lacasse qui a remporté le tirage du moitié-moitié et qui a choisi d'ajouter son prix à la somme remise par l'ACRGTO.

COLLOQUE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Colloque prévention, santé et sécurité au travail, qui en était à sa troisième édition, a été un franc succès autant par la qualité des présentations qui y ont été faites que par le nombre record de près de 200 participants.

Cette réussite nous motive à redoubler d'ardeur afin de maintenir pour la prochaine édition les hauts standards auxquels s'attendent nos membres.

L'implication d'Hydro-Québec et de l'ASP Construction, respectivement partenaire majeur et partenaire de l'événement, augmente le rayonnement de notre colloque.

Les présentations du MTMD, ainsi que sa nombreuse délégation, démontrent aussi l'importance donnée à la santé et à la sécurité par ce donneur d'ouvrage très important pour nos membres.



PARTENAIRES DE LA JOURNÉE

HYDRO-QUÉBEC

Partenaire majeur et exclusif du repas du midi

ASP CONSTRUCTION

SOIRÉE CONSTRUIRE L'ESPOIR 2023

Une participation record!

La directrice générale de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), Mme Gisèle Bourque, a remis le 23 novembre dernier un chèque de 46 000\$ à Mme Juli Meilleur, directrice générale de Leucan dans le cadre de la 22^e soirée Construire l'espoir qui se déroulait au Casino de Montréal.

« Grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, l'ACRGQTQ et ses membres souhaitent sincèrement faire une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie », a mentionné Mme Bourque.

257 représentants des membres se sont réunis à l'occasion de cette 22^e soirée-bénéfice Construire l'espoir.

Après un cocktail de bienvenue, tous ont profité du souper-spectacle « Les Nuits de la Havane » au Cabaret du Casino de Montréal.



REMISE DU TROPHÉE CAMIE

C'est maintenant plus d'un million de dollars, depuis 2001, qui ont été amassés au profit de Leucan via diverses activités de l'ACRGQTQ comme le congrès, le Cyclo-Golf et la Soirée Construire l'espoir.

Le trophée Camie, en forme de coccinelle, a été à remis Mme Gisèle Bourque lors de la soirée. Ce trophée souligne la contribution exceptionnelle de personnes impliquées auprès de Leucan pendant plusieurs années au niveau philanthropique.



LISTE DES DONATEURS DE LA SOIRÉE

BAILLARGEON MATÉRIAUX INC.	CONSTRUCTIONS H.D.F. INC. (LES)	GROUPE FINANCIER POWERS INC.	MAESTRO TECHNOLOGIES INC.
BÉTON PROVINCIAL LTÉE	CRT CONSTRUCTION INC.	GROUPE MEUNIER INVESTISSEMENTS	MILLER THOMSON
BITUMAR INC.	DEMIX AGRÉGATS BÉTON, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	GROUPE MGC NETTOYAGE	NORHTBRIDGE ASSURANCE
BLG	EBC	INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR (LES)	PAVAGES MASKA INC.
BRANDT TRACTOR LTD.	EGR	INFO-EXCAVATION	POMERLEAU
CAUTIONNEMENT-EXPERT INC.	ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE (LES)	J. Y. VOGHEL INC.	ROBITAILLE EQUIPEMENT
CBF	EQUIPEMENT SMS	JAS SOLUTIONS D'ÉQUIPEMENT LOURD INC.	SINTRA INC.
CEGERCO INC.	EUROVIA QUÉBEC CSP INC.	L.A. HÉBERT LTÉE	SOLENO INC.
CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC.	GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE	L.E.Q.E.L.	SOLMATECH INC.
CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.	GROUPE BRUNET	LIEBHERR-CANADA LTÉE	SST CONSTRUCTION 2016 INC.
CONSTRUCTION KIEWIT CIE			TOROMONT CAT QUEBEC
			UNIROC

LE RAPPORT DES COMITÉS DE L'ACRGTO EN 2023

L'ACRGTO souligne tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail de l'Association. Le professionnalisme et l'engagement de toutes ces personnes et des permanents sont remarquables dans la défense des intérêts de nos membres.

COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité des événements spéciaux

Principaux dossiers :

- Tournoi de golf 2023
- Soirée-bénéfice pour LEUCAN 2023
- Congrès annuel 2023 et 2024

Comité travaux municipaux, terrassement, drainage, fondations et granulats

Principaux dossiers :

- Augmentation du prix de l'essence ;
- Retards de paiements
- Clauses abusives
- Durée de validité des soumissions
- Collaboration/surveillance des travaux et désintérêt envers les marchés publics
- Rareté de main-d'œuvre
- Lourdeur administrative

- Révision du document BNQ 1809-300 Clauses techniques générales — Travaux de construction — Conduites d'eau potable et d'égout qui recommence
- Solutions et échanges pour contrer les Irritants dans les projets PCPR de la ville de Montréal
- Solutions et échanges pour contrer les irritants liés à la mobilité dans les projets de la ville de Montréal

Comité camionnage

Principaux dossiers :

- Participation à la Table ministérielle sur le camionnage en vrac
- Dates du dégel pour la limite des charges
- Obligations des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds
- Ajustements liés à la fluctuation des coûts du carburant

Comité des membres associés

Le mandat du Comité des membres associés est notamment d'assurer la représentativité des membres associés en organisant et en participant aux activités de l'ACRGTO. Ce comité est composé, en plus de son président, de quatre (4) autres membres, lesquels sont invités à siéger au conseil d'administration de l'ACRGTO, à titre d'observateurs.

COMITÉ RELATIONS DU TRAVAIL, COMITÉ DE NÉGOCIATION ET SOUS-COMITÉS

Principaux dossiers :

- Interprétation et application de la convention collective
- Information sur les modifications législatives concernant la Loi R-20
- Dossier des avantages sociaux
- Revue des principales décisions des tribunaux en matière de relations du travail
- Juridiction des métiers
- Pénurie de main-d'œuvre

COMITÉ RELEVANT DU SERVICE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Principaux dossiers traités avec la CNESST, Hydro-Québec et le MTQ :

- Tenue d'un colloque de l'ACRGQT en prévention auquel ont participé 179 représentants d'employeurs
- Révision des mesures de prévention des chutes et des mesures de sauvetage en hauteur
- Révision des mesures de prévention sur l'utilisation des appareils de levage de personnes et de matériaux

- Révision des mesures de contrôle de l'exposition des travailleurs à la silice cristalline ;
- Mise en place des nouveaux mécanismes de participation des travailleurs issus de l'entrée en vigueur de la Loi modernisant le régime SST-Volet-LSST-Chantier (Comité de chantier, représentant en santé et en sécurité, coordonnateur en santé et en sécurité)
- Séances de formation en présentiel portant sur la Loi modernisant le régime SST-Volet-LSST-Chantier données dans 7 villes auprès de 96 représentants d'employeurs, séances également données en 2021
- Participation au Comité consultatif du MTQ du plan d'action de sécurité sur les sites des travaux routiers portant sur la signalisation des travaux routiers
- Table d'échanges MTQ-ACRGQT sur les enjeux de sécurité des chantiers routiers autres que la signalisation des travaux routiers
- Participation au Comité Leadership collaboratif SST Hydro-Québec-Entrepreneurs-ACRGQT visant à faire évoluer la culture de prévention sur les chantiers et à éliminer les risques d'événements graves
- Participation au Comité Innovation SST-Hydro-Québec-Entrepreneurs-ACRGQT visant à innover sur les risques de la coactivité engins-piétons et sur les risques des lésions musculosquelettiques
- Révision de la valeur d'exposition admissible des travailleurs aux fumées d'asphalte
- Révision du Code de sécurité sur les mesures de sauvetage en hauteur à définir

COMITÉ RELEVANT DU SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Hydro-Québec

- Comité de concertation traitant des enjeux pour les activités en postes de transformation et en lignes de transport

Société de transport de Montréal

- Comité de concertation traitant des enjeux contractuels, techniques et nouveaux modes de construction

Environnement

- Comité de concertation traitant des enjeux environnementaux pour l'ensemble des travaux du secteur génie civil et voirie

Commission des services électriques de Montréal

- Comité de concertation traitant des enjeux en lien avec la commission des services électriques de Montréal

Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales pour l'année 2023 (CCDG)
- Comité de concertation ACRGTQ — MELCC
- Sous-comité pour l'analyse du projet de guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière
- Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés
- Campagne publicitaire pour le respect des travailleurs sur les chantiers de construction
- Dépôt final par l'Université de Sherbrooke du rapport de recherche de l'industrie visant principalement à approfondir les connaissances sur les liens existant entre le phénomène d'apparition des popouts en surface du béton et la qualité du gros granulat utilisé dans sa fabrication, et ce, afin d'être prêt pour la révision de la CSA en 2024
- Indexation redevances 2022 pour les carrières et sablières
- Suivi sur la chaire de recherche de l'Université Laval sur la pyrrhotite
- Table de normalisation terrassement, drainage, fondations et granulat
- Révision poste enquête public sur les normes BNQ 2560-500/2003 (Granulats – Détermination de l'indice pétrographique du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires – Méthode d'essai pour l'évaluation de l'IPPG) et BNQ 2560-510 (Granulats – Guide d'application de la méthode d'essai pour la caractérisation du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires)

Comité chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2023

- Table de normalisation sur les chaussées en béton
- Table de normalisation sur les ouvrages d'art ;
- Chantiers en cours dans le cadre de la Table d'échange avec l'industrie — Secteur béton et de Table d'échange avec l'industrie - Innovation :
 - o Table béton : Chantier 6 : « *Variation maximale de la teneur en air du béton* » ;
 - o Table béton : Chantier 7 : « *Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton* » ;
 - o Table béton : Chantier 8 : « *Maturométrie* » ;
 - o Table innovation : Chantier 2 : « *Construction rapide et ouvrages préfabriqués* ».
- o Chantier 4 — Exigences statistiques pour le contrôle des enrobés (nouveau)
- o Chantier 5 — Chantier sur le processus d'évaluation du préjudice (nouveau)
- o Chantier 6 — Chantier sur le l'optimisation des centrales d'enrobage (nouveau)
- Dossier « échantillonnage au VTM »
- Table de concertation sur les bitumes
- Modification des documents d'ingénierie du MTQ
- L'oxydation du bitume et les pénalités non standardisées
- Impacte de la norme AASTHO M156 — Centrale d'enrobage
- Gestion et utilisation des granulats de béton bitumineux recyclés (GBR)
- Révisons du devis spécial 120 du MTQ — Pose de revêtement d'enrobé
- Instruction technique de la direction des matériaux d'infrastructure du MTQ
- Mise à jour des Lignes directrices relatives à la gestion du béton, de la brique et d'asphalte
- Étude d'impact sur les fumées d'asphalte et révision des normes d'exposition des travailleurs
- Poursuite des discussions sur le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) de l'année 2022
- Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Comité cahier des charges

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2023
 - o Ajout des « *dispositifs de retenue en acier* » à la clause d'indexation du pris de l'acier art. 8.10.
- Table de normalisation Cahiers des charges

Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)

Principaux dossiers :

- Tables bipartites avec le MTQ (Table chaussée flexible) :



Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGQTQ